Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE

UZEL-PRÈS-L'OUST

22460

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260702-2026_07_02-DE

2026 – 07 – 02

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 02 juillet 2026

Le deux juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Céline Le Marouille Thomine, Mme Jessica Le Denmat, Mme Christelle Dubois, M. Guénaël Choupaux.

Absents excusés : M. Thierry Le Potier représenté par M. Vincent Guigo, M. François Le Tinnier représenté par M. Guénaël Choupaux.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Travaux : Point sur le dossier de la vidéo-protection

M. Le Maire détaille l'avancée des travaux d'installation de la vidéo-protection dont le marché à bons de commande a été signé avec les co-traitants Eiffage Energies Systèmes de Basse-Normandie et Eiffage Energie Systèmes de Maine Bretagne.
Un premier bon de commande d'un montant TTC de 69 509.74€ a été signé par M. Guénaël Choupaux. A ce stade, un règlement de 41 515.50€ TTC est demandé pour la vidéo protection en fonctionnement sur le champ de Foire et la fourniture de matériels d'une valeur de 6 000€ TTC pour équiper la zone de Berlouze. Le montant non facturé de 27 994.23€ TTC représentant l'installation non réalisée des équipements sur la zone de Berlouze.
Considérant les absences d'autorisation administrative de la part de la Préfecture et d'autorisation d'implantation sur la zone de Berlouze, l'absence de montage financier dans le but d'obtenir des subventions et l'absence de besoin identifié, M. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de stopper les travaux d'installation de la vidéo-protection non exécutés sur la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par douze voix pour, deux voix contre et une abstention autorisent M. Le Maire à arrêter les travaux d'installation de vidéo-protection commandés mais non exécutés par les entreprises Eiffage Energies Systèmes de Basse-Normandie et Eiffage Energie Systèmes de Maine Bretagne.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13/07/2026

UZEL, le 13/07/26

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST R.F. 22460